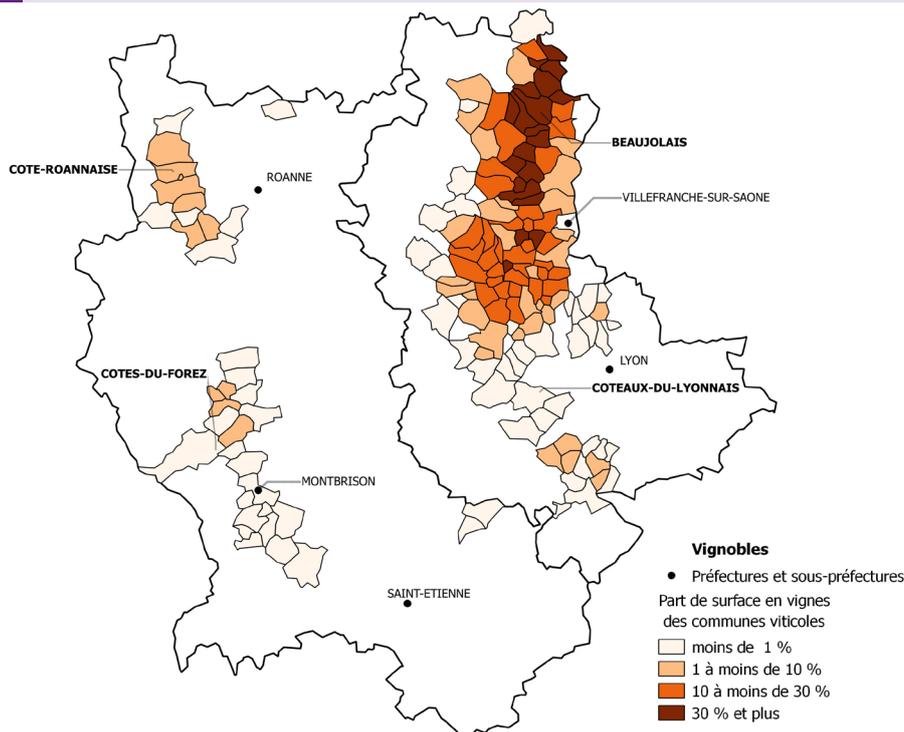


La filière viti-vinicole des départements du Rhône et de la Loire¹: des emplois salariés répartis également de l'amont à l'aval de la filière

Le vignoble du Rhône et de la Loire est le plus grand du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Avec 16 800 hectares, il couvre un tiers des surfaces en vigne du bassin. La majeure partie est concentrée dans le Beaujolais au nord de Lyon. Les Côtes-du-Forez et la Côte-Roannaise forment la partie occidentale, et les Coteaux-du-Lyonnais, la limite méridionale. Les vins rouges, issus principalement du cépage Gamay, sont prépondérants. Près de 2 800 exploitants, pour la plupart des non-salariés, cultivent ce vignoble et emploient 700 salariés. L'aval de la filière est très présent, avec plus de la moitié des salariés pour les seuls secteurs de la fabrication de matériel viti-vinicole et de la commercialisation du vin.

Pierre Froissart, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 Quatre vignobles de tailles très différentes



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Les vignes du Rhône et de la Loire constituent le vignoble le plus grand et le plus méridional du bassin viti-vinicole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (figure 1). Il se décline en quatre entités de tailles fort différentes, mais toutes produisent essentiellement des vins rouges sous appellations et issus du cépage Gamay.

Le Beaujolais, vignoble le plus étendu du bassin

Dans le département du Rhône, les monts du Beaujolais, au nord de Lyon, accueillent le plus vaste vignoble du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, avec près de 14 000 hectares rien

Un peu d'histoire...

Les monts du Beaujolais tirent leur nom de la cité de Beaujeu, seigneurie située au nord de Lyon. Ils abritent le vignoble du Beaujolais depuis deux millénaires. Des fouilles archéologiques révèlent la présence de la viticulture au début de la Chrétienté. Dès le XVI^e siècle, la proximité de la Saône permet d'acheminer facilement par voie d'eau les vins du Beaujolais vers Lyon. L'histoire du vignoble sera, à partir de cette époque, intimement liée à la capitale des Gaules. Le vin sera servi sur toutes les tables des tavernes et bouchons lyonnais. Léon Daudet avait coutume de rappeler qu'à Lyon coulaient trois fleuves : le Rhône, la Saône et le Beaujolais ! Les Appellations d'Origine Protégée (AOP) des Crus du Beaujolais, Chiroubles ou Morgon en 1936, Brouilly ou Juliénas en 1938, apparaissent dans la première partie du XX^e siècle. La seconde partie sera marquée par l'avènement du Beaujolais nouveau. Enfin, c'est à la fin des années 1980 qu'est reconnu le Régnié, la dernière des AOP du Beaujolais.

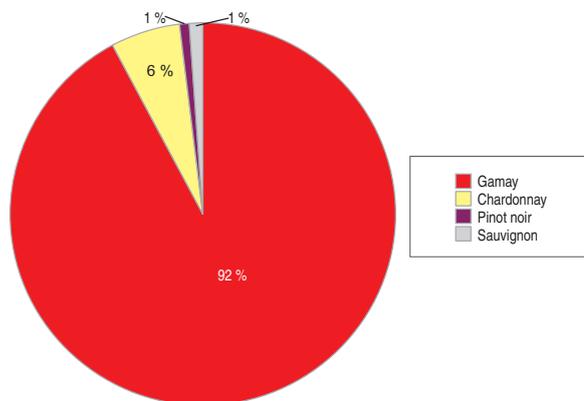
que pour la partie récoltée en appellations Beaujolais, Beaujolais Village ou Crus.

Trois autres vignobles, nettement plus petits, complètent le paysage : à l'ouest, la Côte-Roannaise, avec environ 150 hectares de vignes ; plus au sud, les Côtes-du-Forez, avec moins d'une centaine d'hectares ; et à l'est du Forez, le vignoble des Coteaux-du-Lyonnais couvre environ 250 hectares. Deux tiers des vignes sont mises en valeur en faire-valoir indirect, soit en fermage, soit en métayage. Le reste est mis en valeur directement par leur propriétaire.

¹Certaines communes du Rhône et de la Loire n'appartiennent pas au bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Dans ce document, les vignobles du Rhône et de la Loire sont décrits conjointement.

2 Neuf hectares sur dix plantés en Gamay

Répartition du vignoble par cépage



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Le sous-sol sur lequel reposent ces vignobles est composé de roches granitiques. Il est recouvert de sols sablo-argileux au nord du Beaujolais, où sont produits les Crus, de sols argileux et argilo-calcaires plus au sud, où sont produits les Appellations d'Origine Protégée (AOP) Beaujolais et Beaujolais Village. L'acidité des sols, qui particularise ces terroirs, est propice à la culture du Gamay.

Le Gamay, cépage dominant du Rhône et de la Loire

Le Gamay représente plus de 92 % des surfaces plantées dans les départements du Rhône et de la Loire, très loin devant les autres cépages, comme le Chardonnay (6 %) (figure 2). Les vins rouges tels que les dix Crus du Beaujolais (Brouilly, Côte de Brouilly, Chenas, Chiroubles, Fleurie, Juliéna, Morgon, Moulin-à-vent, Régnié, Saint-

3 Une production quasi exclusivement en vins rouges

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Beaujolais	5 250	261 275	4	92	4
AOP Beaujolais Village	3 816	189 948	2	97	1
AOP Crus du Beaujolais	4 858	248 637	/	100	/
AOP Coteaux du Lyonnais	265	11 704	15	74	11
AOP Côtes du Forez	79	2 717	/	84	16
AOP Côte Roannaise	151	6 416	0	86	14
AOP Crémant de Bourgogne	553	43 892	97	/	3
Autres	1 423	49 763	39	45	16
Ensemble	16 395	814 352	9	88	3

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Amour), les AOP Beaujolais, Beaujolais Village, Côte-Roannaise, Côtes-du-Forez, Coteaux-du-Lyonnais sont tous produits à partir du Gamay.

Il existe une production minoritaire de vins blancs. Ceux du Beaujolais sont issus exclusivement du cépage Chardonnay. Sur les Coteaux-du-Lyonnais, 15 % des vins sont produits en blanc sous AOP. Dans la

Loire, un petit volume de blanc répondant à l'Indication Géographique Protégée Urfé, ainsi que du rosé, complètent cette production.

La densité de plantation de ces vignobles est assez faible par rapport à son voisin bourguignon au nord. Elle est de 4 000 pieds/hectare pour les Côtes-du-Forez, 4 500 pieds/hectare pour la Côte-Roannaise

L'événement Beaujolais nouveau

La grande spécificité du vignoble du Beaujolais, celle qui le fait voyager et connaître à travers le monde, est la vinification d'un vin dit « primeur » : le Beaujolais nouveau. Ce vin primeur est issu des appellations Beaujolais et Beaujolais Village. Sa commercialisation a débuté en 1951, suite à une dérogation qui lui donne le droit d'être mis en vente deux mois après la vendange.

Tous les ans, depuis 1985, lors du troisième jeudi du mois de novembre, il est débouché aux quatre coins de la planète, avec la moitié des bouteilles exportées, notamment vers le Japon. Sa production, qui était de 15 000 hectolitres au début des années cinquante a atteint un pic de 500 000 hectolitres au milieu des années 80. Elle s'est stabilisée aujourd'hui à environ 200 000 hectolitres, soit 27 millions de bouteilles. L'impact commercial est très important et chaque année son arrivée crée l'événement.

4 Autant de salariés dans la fabrication de matériel viti-vinicole ou le commerce de vins que dans la viticulture

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements		Effectif salarié	
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans les 2 départements (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	2 289	710	27	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	22	670	25	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	29	170	6	5
Industrie des boissons	22	150	6	7
Commercialisation du vin	239	850	31	27
dont : commerce de gros de boissons et intermédiaires	136	730	27	24
commerce de détail de boissons	103	120	4	3
Activités de services et organismes professionnels	25	130	5	3
Ensemble	2 626	2 680	100	100

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 Près de trois quarts des exploitations ont encore une structure familiale

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans les 2 départements (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	1 661	72,1	57,6	9 802	5,9	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	270	11,7	19,7	3 682	13,8	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	70	3,0	8,5	890	12,7	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	60	2,6	3,4	657	11,0	13,9
Autres	245	10,6	10,8	1 770	7,2	8,4
Ensemble	2 306	100,0	100,0	16 801	7,3	7,5

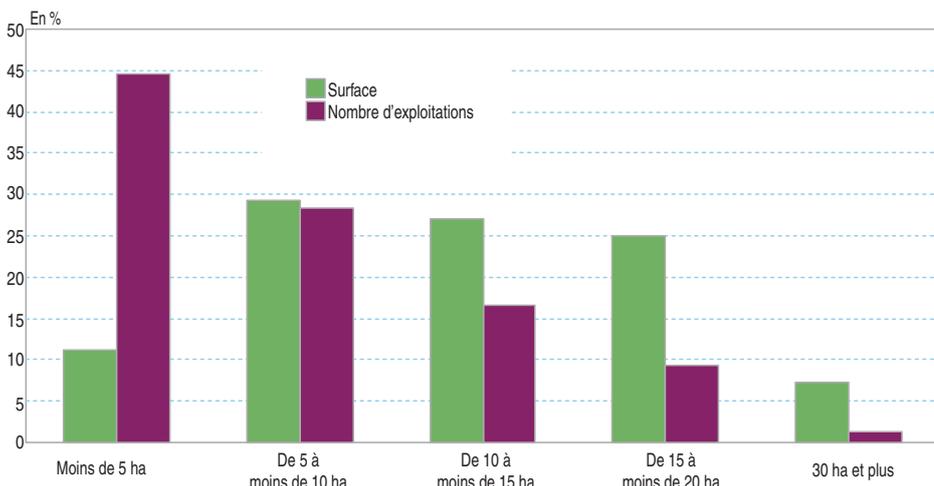
*Les exploitations sont ici comptabilisées au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 Plus de la moitié des surfaces sont mises en valeur par des exploitations de 5 à 15 hectares

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine



Note de lecture : 45 % des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne soit 11 % du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

et 5 000 pieds/hectare pour le Beaujolais et les Coteaux-du-Lyonnais.

Le Beaujolais domine la production vinicole de Rhône et Loire

Dans le Rhône et la Loire, la production de vin se fait essentiellement sous appellations (figure 3). Le Beaujolais en compte douze : les dix Crus, qui couvrent une surface en production d'environ 4 900 hectares, et les AOP Beaujolais et Beaujolais Village, qui concernent quant à elles respectivement 5 200 et 3 800 hectares. En 2014, le Beaujolais totalisait une production de 700 000 hectolitres.

Les vignobles de la Côte-Roannaise, des Côtes-du-Forez et des Coteaux-du-Lyonnais produisent pour leur part chacun une AOP, pour un volume global de 21 000 hectolitres.

Enfin, près de 2 000 hectares sont récoltés pour la production de crémants ou de vins sans appellation.

Le marché étranger absorbe 40 % des ventes de Beaujolais

Si les vins de la Côte-Roannaise, des Côtes-du-Forez et des Coteaux-du-Lyonnais sont commercialisés quasi exclusivement en vente directe, les débouchés du Beaujolais sont multiples. Avant les années 1950, la vente était surtout régionale mais avec l'émergence du Beaujolais nouveau, la commercialisation des vins de ce vignoble s'est développée au-delà des limites régionales et à l'étranger (cf. encadré). Dans le Beaujolais, une part relativement importante de la récolte, un tiers, est vinifiée dans douze caves coopératives. Trois quarts

des volumes produits par ces coopératives sont ensuite vendus sur le marché du commerce de gros via le négoce tandis qu'un quart est redirigé vers les caves particulières. Ainsi, les ventes à la propriété, qui comptent aussi les volumes directement produits et commercialisés par les vignerons, totalisent 30 % du marché. Les 70 % restants sont écoulés par environ 150 négociants. Le marché français représente 60 % des ventes, avec un tiers vendu en hyper et supermarchés, un autre tiers via le réseau des hôtels, cafés et restaurants, le reste par d'autres circuits, notamment les caves particulières. Les marchés à l'export représentent 40 % des ventes. Le Japon, grand consommateur de Beaujolais nouveau, est le premier débouché avec plus d'un quart des exportations.

L'emploi salarié réparti d'amont en aval de la filière

L'emploi salarié de la filière viti-vinicole des départements du Rhône et de la Loire se répartit essentiellement en trois segments : les activités agricoles, la commercialisation de boissons et la fabrication de matériel viti-vinicole. Chacun de ces segments compte entre un quart et un tiers des emplois salariés de la filière (figure 4).

Le premier employeur est le secteur du commerce de boissons, en aval de la filière, avec près de 240 établissements employant 850 salariés, dans le négoce ou le commerce de détail. Parce que de grandes maisons sont implantées près de Lyon ou de Villefranche-sur-Saône - « Boisset - La famille des Grands vins », « Castel Frères » et « L. Métairie » comptent chacune au moins 100 salariés -, le négoce emploie à lui seul plus d'un quart des salariés de la filière. Comme pour le reste du bassin viti-vinicole, l'emploi salarié est un peu plus féminisé dans le commerce de boissons, avec 40 % de femmes contre 30 % en moyenne dans l'ensemble de la filière.

En amont, les salariés des exploitations viticoles représentent un quart des emplois salariés de la filière, contre 42 % en moyenne dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Les quelque 2 300 exploitations agricoles emploient 700 salariés permanents pour un volume de travail équivalent à 590 temps complets. Neuf salariés sur dix sont ouvriers agricoles, majoritairement des hommes. Ils sont plus âgés que ne le sont en moyenne leurs homologues du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura : deux tiers d'entre eux ont plus de 40 ans, contre quatre sur dix dans le bassin. À cette main d'œuvre permanente s'ajoutent les saisonniers, qui viennent renforcer les effectifs lors de la taille ou de la vendange. En 2010, les exploitations viticoles ont signé 42 500 contrats de saisonniers pour 284 000 jours de travail. Ce travail saisonnier représente un volume de travail de 1 230 salariés en équivalents temps plein. Ces saisonniers travaillent en moyenne 18 jours par hectare et par an.

Une vingtaine d'établissements de fabrication de matériel viti-vinicole sont présents dans les départements du Rhône et de la Loire et emploient 670 salariés, majoritairement des ouvriers. Les effectifs se concentrent essentiellement dans la fabrication de bouteilles et de matériel agricole. Ce segment est le plus masculin de la filière avec plus de huit hommes sur dix.

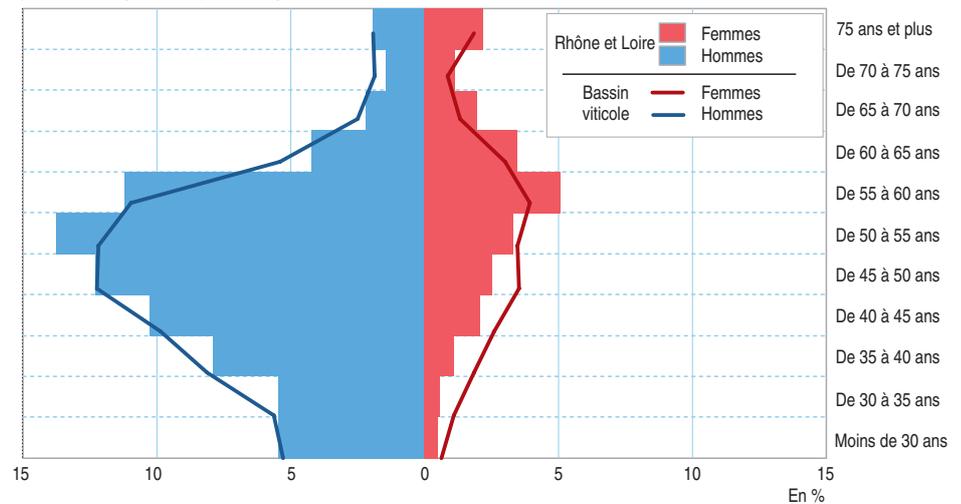
Des structures de petite taille

Le nombre d'exploitations viticoles, notamment celles de moins de 10 hectares, a fortement baissé depuis 10 ans. Néanmoins, dans les vignobles du Rhône et de la Loire, ce sont encore souvent de petites structures qui exploitent les vignes. Près des trois quarts mettent chacune en valeur moins de 10 hectares, pour un total de 40 % des surfaces en vigne, et 45 % exploitent moins de 5 hectares (figure 6). Lorsque ces petites exploitations cessent leur activité, les vignes sont souvent reprises par des structures plus importantes. Le nombre de structures de 20 hectares et plus a ainsi doublé en 10 ans. En 2014, 120 domaines de 20 hectares ou plus mettent en valeur 20 % des vignes.

Corollaire à la forte présence de petites structures, plus de sept exploitations sur dix sont individuelles, soit une part bien plus élevée que dans l'ensemble du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (figure 5). Elles mettent en valeur des surfaces de plus grande taille que les exploitations individuelles du bassin : 5,9 hectares en moyenne contre 4,6 hectares. Parmi les sociétés, l'organisation en Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) est préférée aux autres formes sociétaires. L'agriculture biologique est peu répandue dans les vignes de ces départements. Une centaine d'exploitations viticoles produisent du vin en

7 Un viticulteur sur deux âgé de 50 ans ou plus

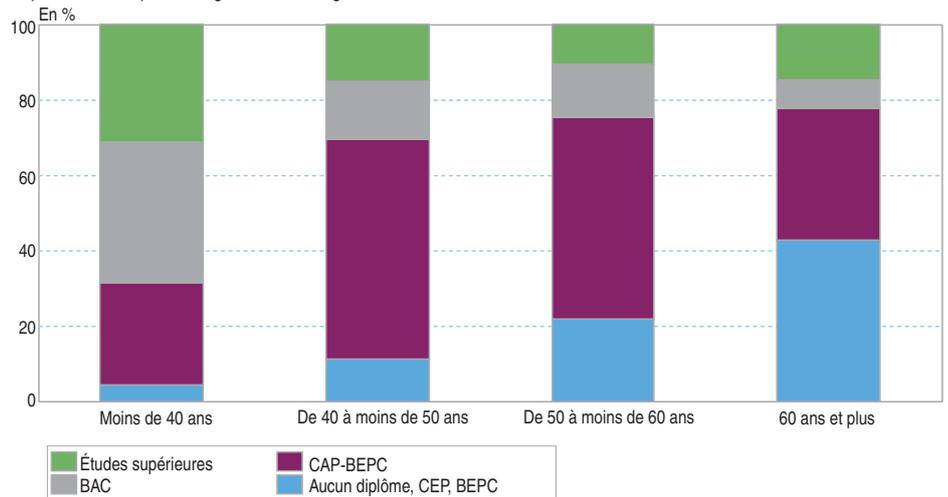
Pyramide des âges des exploitants agricoles



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Peu de viticulteurs diplômés de l'enseignement supérieur

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et mettent en valeur seulement 4 % de la surface du vignoble.

Des exploitants relativement âgés

Près de 2 800 exploitants agricoles dirigent ces structures en 2010. Trois quarts d'entre eux sont non salariés, un sur neuf est retraité, un sur neuf travaille la vigne en complément d'une autre activité. Les chefs d'exploitations salariés, dirigeant essentiellement les grands domaines sociétaires, ne représentent que 3 % des exploitants.

Les deux tiers des exploitants travaillent à temps complet. Comme dans le reste du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, cette activité est essentiellement masculine, avec trois quarts d'hommes (figure 7). Par ailleurs, les exploitants sont relativement âgés : plus de la moitié a 50 ans

ou plus. Ceux qui ont 60 ans ou plus, souvent des retraités agricoles ayant conservé de la vigne, représentent même 20 % des exploitants.

La succession des structures dirigées par les exploitants de 50 ans ou plus est incertaine. En 2010, plus de la moitié de ces exploitants ne connaissaient pas leur successeur et 15 % pensaient même que leur exploitation disparaîtrait à l'arrêt de leur activité.

Des exploitants relativement peu formés

Les exploitants agricoles des départements du Rhône et de la Loire sont relativement peu formés. Seul 35 % d'entre eux ont un niveau bac ou supérieur, soit 10 points de moins que la moyenne des exploitants du bassin. Ce constat est vrai quel que soit l'âge des exploitants, y compris pour les plus jeunes, qui restent néanmoins mieux formés que leurs aînés. ■